

D.I.V.E.

Rose-Mary EXPERT

Responsable Administrative de la DIVE

☎ : 05.61.50.40.96

Pôle des Etudiants en situation de Handicap

Rosane HENRI

☎ : 05.61.50.41.62

Bernadette BELTRAN

☎ : 05.61.50.40.68

CFVU du 18/05/2017

## CALENDRIER DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES D'EXAMENS POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017/2018

Les étudiant(e)s en situation de handicap durable (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2017/2018 doivent en faire la demande au moyen du formulaire adéquat lors du rendez-vous médical obligatoire auprès du service de médecine préventive de l'université (05.61.50.38.61).

Ce rendez-vous devra avoir eu lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

La décision est valable au titre de l'année universitaire en cours. La demande de mesures particulières d'examens est à renouveler chaque année universitaire.

	<b>1<sup>ère</sup> session</b>		<b>2<sup>ème</sup> session</b>
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>2<sup>nd</sup> semestre</b>	
<b>Date butoir</b>	15 novembre 2017	26 mars 2018	9 mai 2018
<b>A noter</b>	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte qu'à partir du 2 <sup>nd</sup> semestre.	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte que pour la 2 <sup>ème</sup> session.	Toute demande postérieure à cette date ne sera pas prise en compte.